

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 02 mai 2018 Compte-rendu

L'A.G. s'est déroulée dans la salle du village de Sampont. 93 coopérateurs sont présents ou représentés sur les +/- 559 coopérateurs à l'heure de l'assemblée. Ouverture de la séance à 20h15.

1 Accueil et introduction par M.H, Membre du C.A.

1.1 Mot d'accueil et ouverture de l'AGO 2018

M.H remercie les présents et rappelle que la coopérative ne vaut que par ses coopérateurs.

1.2 Désignation des scrutateurs et secrétaires de l'AGO 2018

- Les scrutateurs de l'AGO sont : MM. S et G
- Les secrétaires de l'AGO sont : MM. B et S

2 Cooptation d'un coopérateur part A (coopérateurs garants) par M.P, Membre du C.A.

Vents du sud est en pleine transition.

Rappel est fait de l'historique de la coopérative :

- 2011 : début du projet,
- 2015 : mise en marche de l'éolienne,
- 2017 : partage de la participation dans vents d'Autelbas avec Lucéole et Ferréole.

La transition en cours pose de nombreuses questions :

- Comment impliquer d'avantage les coopérateurs ?
- Comment exploiter et gérer la SCRL avec les bénévoles ?
- Quelle est la place des femmes dans la coopérative ? Comment augmenter leurs participations ?

Qu'en est-il de la finalité sociale ?

Actuellement, deux types de parts sont disponibles :

- A : garants,
- B : coopérateurs classiques.

Un coopérateur, de par sa motivation et son implication, a marqué après l'AG de 2017 son souhait faire partie des garants (M.M). Il présente ses motivations.

Le Conseil d'Administration (CA) suggère quant à lui que M.E, administrateur sortant qui ne se représente pas, soit également garant de VDS. Vifs remerciements sont prononcés pour le travail et l'implication de M. E.

La décision de cooptation (conformément aux statuts) est mise au vote au sein du collège des coopérateurs garants. Les résultats des votes sont les suivants :

	Coopérateurs A		
VOTE 0	OUI	NON	Abstention
Cooptation candidat M.M	13		1
Cooptation candidat M.E	14		

3 Approbation des rapports AGO 2017

Les rapports des AGO 2017 ont été envoyés avec l'invitation à l'AGO 2018.

Aucune remarque n'est formulée et les rapports sont approuvés à l'unanimité.

4 Présentation du rapport d'activités 2017 de la coopérative par Mme M

4.1 Vents d'Autelbas

La dette est restructurée au travers d'une ouverture dans le capital à deux autres coopératives (Lucéole et Ferréole) et un apport en emprunt subordonné des trois coopératives actionnaires afin, notamment, de diminuer l'endettement envers Lux Développement Europe et donc les montants des semestrialités qui grèvent la trésorerie de VdA

M.V présente l'exploitation de Vents d'Autelbas ainsi que le bilan et comptes de résultats.

L'exploitation pour 2017 est similaire à 2016 et en dessous des prévisions. Ces deux années sont statistiquement mauvaises en terme de potentiel de vent.

Toutefois la charge financière diminue et les revenus proviennent pour 2/3 des certificats verts et pour 1/3 de la vente de l'électricité.

4.2 Groupes Fiesta, Philanthrope, Ecureuil

M.H explique que les différents groupes ont travaillé de manière indépendante et ont bien fonctionné.

Le groupe Fiesta a réalisé une fête le 24 septembre avec les coopératives sœurs.

Le groupe Philanthrope a défini ses critères de sélection et doit poursuivre son appel à candidatures.

Le groupe Ecureuil a réalisé un appel à projet sur la commune d'Arlon pour s'inscrire dans la synergie développée avec la commune qui s'est traduit notamment côté Commune par le non enrôlement d'une taxe communale. Un projet a répondu à l'appel mais doit encore affiner son projet afin que nous ayons des certitudes sur leur capacité à rembourser l'investissement.

4.3 Cociter

Présentation est faite des éléments importants de Cociter pour l'année 2017 :

- janvier 2017: lancement des Powwow qui ont réuni de nombreux membres de toutes les coopératives actionnaires ; création des cercles,
- mai 2017: décision de financement par l'ensemble des coopératives au prorata de leur capital souscrit pour les petites coops ⇒ l'ensemble des coopératives participe,
- juin 2017: élargissement du partenariat à Emissions Zéro (EZ),

- septembre 2017: Cercle IT, Finance, Gouvernance, Marketing animé par des coopérateurs issus des différentes coopératives,
- passage à la grande licence ⇒ obligations supplémentaires,

4.4 Projets « Sofico » et « Die Hart »

Explication est faite de la participation de Vents du Sud dans le projet Sofico.

Vents du Sud ainsi que d'autres partenaires ont remportés, après introduction d'un recours, le projet de construction de deux éoliennes sur l'aire de repos autoroutière de Nantimont.

Vents du sud est impliqué dans le projet « die Hart » (Messancy) pour lequel on attend le permis.

4.5 Autres activités

Le nombre de coopérateurs a augmenté en 2017 pour atteindre le nombre de 559 au 31/12/2017.

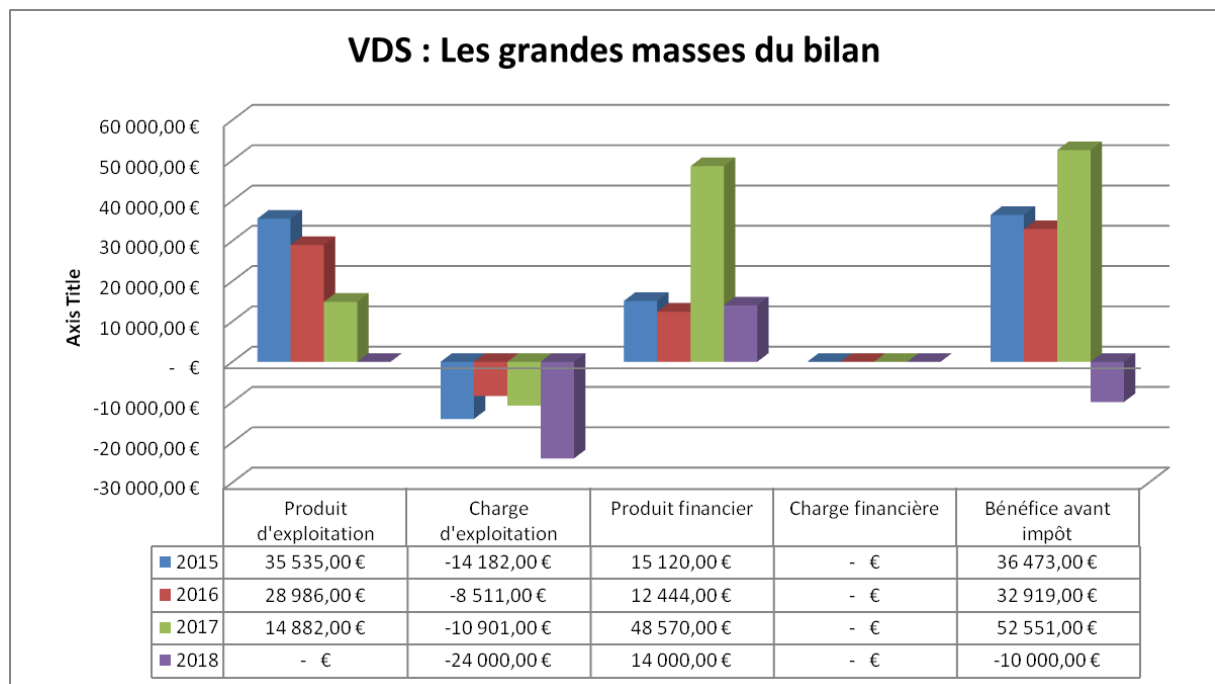
4.6 Bilan des observateurs

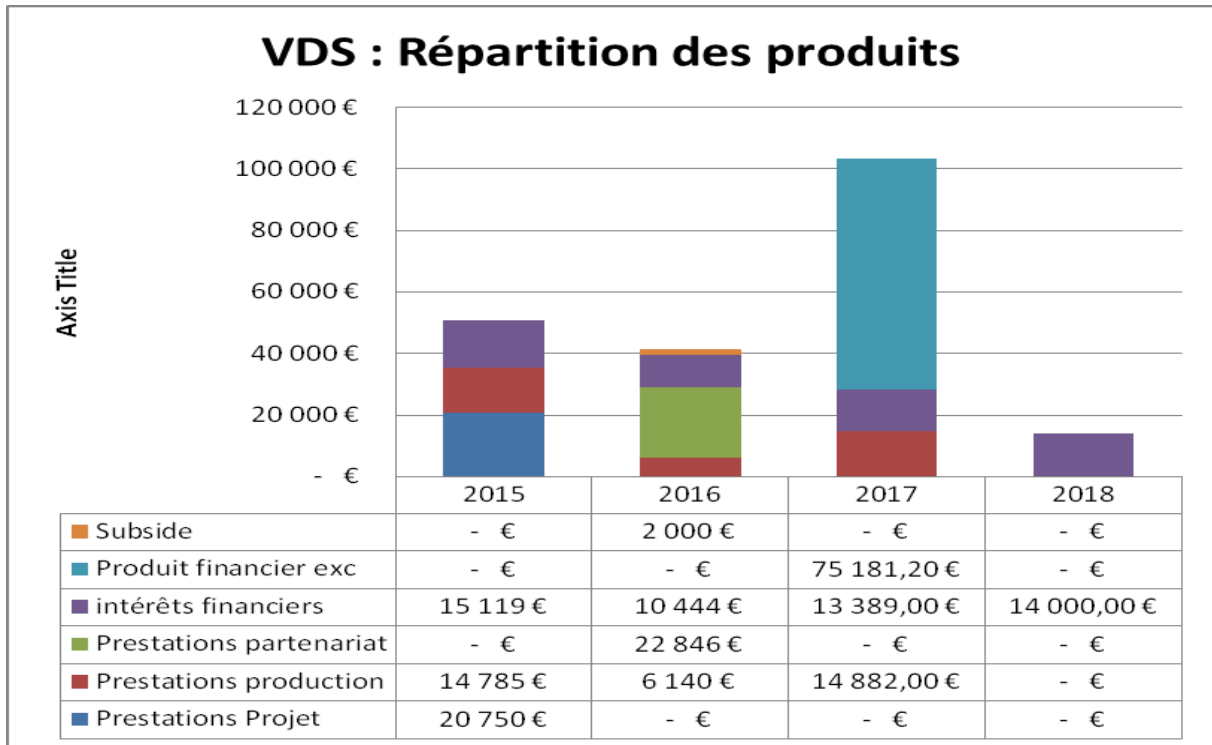
Les activités de la coopérative, les initiatives et implications diverses des membres du CA essentiellement mais aussi de certains coopérateurs durant l'année 2017, sont présentées.

5 Présentation des comptes et bilans 2017, décharge aux administrateurs, affectation du résultat par M.V, membre du CA

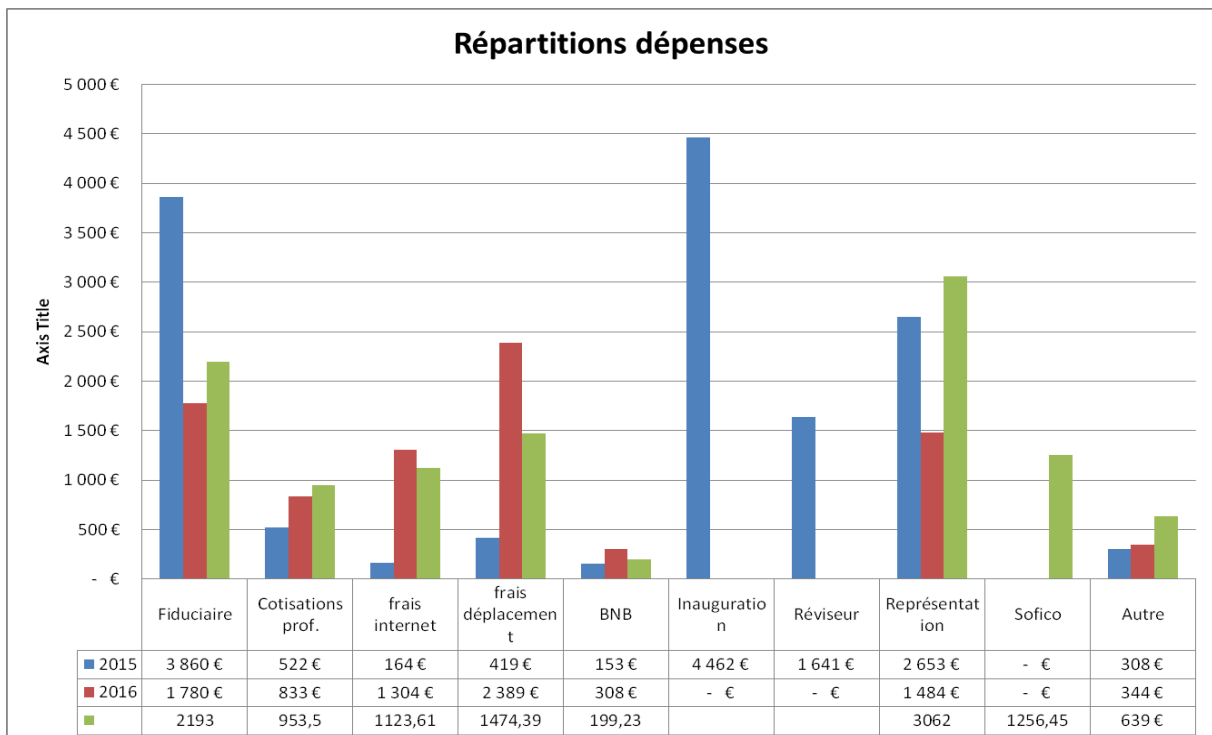
5.1 Comptes et bilan 2016 VdS

Présentation est faite des éléments principaux des comptes de Vents du Sud, à savoir : le bilan, les revenus et les coûts (voir détail infra). Le bénéfice après impôt est de 45.652€.





Le produit financier exceptionnel provient de la vente de la participation de Vents du Sud dans Vents d'Autelbas aux deux autres coopératives sœurs.



La réduction de valeur de notre participation dans Cociter entraîne une charge exceptionnelle de 40.000€.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes confirment qu'après consultation des bilans, comptes de résultats et différentes pièces justificatives, les comptes représentent une image fidèle de la situation financière de Vents du Sud.

Approbation des comptes 2016 et décharges aux administrateurs

VOTE 1	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention	
Approbation des comptes 2017 et décharges aux administrateurs	18			70		5	oui (approbation et décharge)

6 Perspectives 2018

6.1 Groupe Philantrope et Ecureuil

Les 2 projets seront finalisés en 2018. Le groupe Ecureuil analyse actuellement les capacités de remboursement du projet en lice. Le groupe Philantrope finalise également la sélection des projets. Appel est fait aux volontaires qui souhaitent rejoindre l'un de ces deux groupes.

6.2 Projets « Sofico » et « Die Hart »

Pour le projet d'éolien Sofico sur les aires de repos des autoroutes de Wallonie, les coopératives citoyennes se sont séparées en 2 groupes (le Groupe 1 avec Vents du Sud pour la Province de Luxembourg a remis 4-5 offres de coopératives citoyennes initialement non retenues; le groupe 2 a remis des projets pour le reste de la Wallonie). Après un recours contre la décision de la Sofico, le projet du groupement impliquant VdS pour Nantimont a été retenu. La concession nous a donc été notifiée le 20 avril 2018. Une garantie de 15.000 EUR par partenaire a dû être constituée, elle est remboursable si le projet n'aboutit pas. Il conviendra d'attribuer une mission d'études: 10.000€ par partenaire. Le RIP sera déposé au plus tard en novembre 2018. Le permis devra être déposé au plus tard en juillet 2019. Le financement et la réalisation porteront sur la période 2020/2022.

6.3 Participation des coopérateurs

Le Mandat de M.E arrive à échéance, ce dernier ne souhaite pas briguer un nouveau mandat. Au nom de l'ensemble des coopérateurs, le CA salue son engagement hors du commun et l'en remercie.

Le CA estime que les coopérateurs peuvent jouer un rôle plus important dans le projet. Le CA est satisfait du rôle joué par les observateurs. La participation des coopérateurs est nécessaire au fonctionnement de la coopérative et plus particulièrement la participation des coopératrices. L'année 2018 sera mise à profit pour faire évoluer l'organisation et favoriser l'engagement des coopérateurs dans la vie de la coopérative.

6.4 Autres activités

Il sera opportun de d'avoir une réflexion sur le rôle des garants au sein de la coopérative.

La directive RGPD (Réglementation Générale de la Protection des Données) entre en vigueur le 25 mai 2018 et la coopérative est à jour avec ces obligations nouvelles.

6.5 Dépenses à prévoir

Outre les différentes dépenses décrites ci-dessus, il sera probablement nécessaire de réaliser des dépenses supplémentaires pour assurer la gestion quotidienne de l'éolienne.

7 Affectation du résultat 2017-Budget 2018-Nomination des commissaires aux comptes

7.1 Affectation du résultat

Le bénéfice à affecter est de 45 652 EUR, la réserve légale s'élève à 2283 EUR, il est proposé de voter sur les 3 options suivantes :

- A. Pas de distribution de dividende,
- B. Distribution d'un dividende de minimum 2%
- C. Distribution d'un dividende de 4%.

L'AG vote majoritairement pour les options B et C. Un dividende de 4% sera donc versé cette année aux coopérateurs.

	Coopérateurs A			Coopérateurs B		
	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention
VOTE 2						
Versement d'un dividende de min 2%	14	2		68	7	1
Si oui, versement dividende 4%	8	6	2	45	29	3
Possibilité ristourne Cociter ?	10	4	2	53	22	2

Il est également demandé à l'AG lors de ce vote de se prononcer sur la possibilité d'étudier l'affectation des résultats des années suivantes sous une autre forme. Proposition est faite d'analyser la possibilité de bénéficier de remises sur les factures d'électricités du fournisseur Cociter. Accord de l'AG sur la proposition d'entamer une étude dans ce sens.

7.2 Projet de Budget 2018

Le projet de Budget 2018 présenté est approuvé.

	Coopérateurs A			Coopérateurs B		
	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention
VOTE 3						
Approbation budget 2018	14		1	64	1	8

7.3 Nomination des commissaires aux comptes

Quatre candidats Commissaire aux comptes se présentent :

1. Mme P
2. M. B
3. M. S
4. Mme P

	Coopérateurs A			Coopérateurs B		
	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention
VOTE 4						
Commissaire 1	14			69		4

Commissaire 2	14			71		2
Commissaire 3	14			71		2
Commissaire 4	12		2	70		3

Les quatre sont nommés.

8 Election des Administrateurs

Trois postes sont ouverts pour les postes d'administrateur. Se présentent :

1. M.V
2. M.WJ
3. M.WE

VOTE 5	Coopérateurs A			Coopérateurs B		
	OUI	NON	Abstention	OUI	NON	Abstention
Administrateurs 1	15			72		2
Administrateurs 2	15			73		1
Administrateurs 3	13	1	1	67	3	4

Les trois administrateurs sont élus.

9 Désignation des observateurs

La désignation des observateurs s'effectue par tirage au sort, sont exclus les administrateurs, les Commissaires aux comptes et les coopérateurs mineurs.

12 observateurs sont tirés au sort :

- 1 – N°113: (exclu car mineur)
- 2 – N°85: (exclu car mineur)
- 3 – N°421: M. D
- 4 – N°281: M.G
- 5 –N°539: (exclu car mineur)
- 6 –N°554: (exclu car mineur)
- 7 –N°290: M.G
- 8 –N°292: M.D
- 9 –N°259: Mme F
- 10-N°183: (exclu car mineure)
- 11-N°29: (exclu car administrateur)
- 12-N°116: (exclu car mineur)

Trois observateurs se proposent :

- M. M
- M. E
- M. H

Les trois observateurs sont élus.